



SAINT-BENOÎT
École primaire

68, avenue de la Gare 6720 Habay-la-Neuve.

063/45.73.37 - 0472/22.81.46

Directrice : Gratia Murielle - mgratia@stben.be

Chers parents,

Ci-dessous, un rappel concernant la justification des absences dans l'enseignement primaire.

Absences légalement justifiées.

Dans l'enseignement primaire, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier.
- La convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation.
- Le décès d'un parent ou allié de l'élève.

Les absences non justifiées.

Dès que l'élève compte **9 demi-journées** d'absence injustifiée, le chef d'établissement le signale impérativement à la Direction générale de l'enseignement obligatoire scolaire, afin de permettre à l'administration d'opérer un suivi dans les plus brefs délais.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'enseignant n'est pas censé réclamer plusieurs fois un motif d'absence.

Les registres des présences sont signés par la direction à la fin de chaque mois. Les absences injustifiées seront comptabilisées au moment de la signature.

Les absences non justifiées par un certificat médical doivent restées exceptionnelles.

Merci pour votre attention et votre compréhension.